

Fiche signalétique

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Demtac

Numéro(s) du ou des produits: 26275, 26276, 26277, 26281, 26282, 26283, 26284

Synonymes: Demtac 22, Demtac 32, Demtac 46, Demtac 22 Double, Demtac 22 Rouge, Demtac 32 Rouge, Demtac 46 Rouge

Identification de l'entreprise

ChevronTexaco Global Lubricants

A Division of Texaco Products Inc.

6975-A Pacific Circle

Mississauga, ONT L5T 2H3

Canada

www.chevron-lubricants.com

Réponse à l'urgence de transport

CHEMTREC: (800) 424-9300 or (703) 527-3887

Urgence Médicale

Centre d'information Chevron Texaco pour urgences: Localisé dans l'USA. Les appels en p.c.v. internationaux acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623

Informations sur le produit

courriel : lubemsds@chevrontexaco.com

Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

Demandes de fiches signalétiques: (800) 414-6737

SECTION 2 COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	mélange	80 - 100 %poids

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée.

Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

Ingestion: Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphérique dépassant les limites

d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Pour enlever cette substance de la peau, utiliser de l'eau et du savon. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.

Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIE

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES:

Point d'éclair: (Vase ouvert Cleveland) 220 °C (428 °F) (min.)

Auto-allumage: Non disponible

Limites d'inflammabilité (% en volume dans l'air): Inférieure: SANS OBJET Haut: SANS OBJET

PRODUIT D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂).

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte anti-incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés. Une combustion peut produire des oxydes de : soufre .

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

Élaboration de rapports: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux de manutention: Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

Danger statique: Une décharge électrostatique peut s'accumuler et créer un danger durant la manutention de ce produit. Pour minimiser ce risque, une mise à la masse ou à la terre pourrait être nécessaire, sans cependant garantir que cette précaution sera suffisante. Revoir toutes les opérations comportant un risque d'accumulation de charge électrostatique ou d'atmosphère inflammable (remplissage de réservoirs ou récipients, éclaboussures durant un remplissage, nettoyage d'un réservoir, échantillonnage, étalonnage, chargement commuté, filtrage, mélange, agitation, utilisation d'un camion?pompe, etc.) et prendre les mesures d'atténuation appropriées. Pour de plus amples informations, consulter la norme de l'OSHA 29 CFR 1910.106 (Flammable and Combustible Liquids), ainsi que les normes de la National Fire Protection Association (NFPA 77, Recommended Practice on Static Electricity) et de l'American Petroleum Institute (API) (Recommended Practice 2003, Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and Stray Currents).

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 3), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance, L'équipement de protection personnelle indiqué ci dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

CONTRÔLES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux et du visage: Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : 4H (PE/EVAL), Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

Protection du système respiratoire: Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise. Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection

adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche. Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	ACGIH	5 mg/m ³	10 mg/m ³	—	—

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme 94.4?2002 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent nullement une spécification.

Couleur: Ambre

État physique: Liquide

Odeur: Odeur de pétrole

pH: SANS OBJET

Pression de vapeur: Non disponible

Densité de vapeur (air = 1): >1

Point d'ébullition: Non disponible

Solubilité: Soluble dans les hydrocarbures; insoluble dans l'eau.

Point de congélation: SANS OBJET

Gravité spécifique: 0.9

Viscosité: 22 cSt - 46 cSt @ 40°C (104°F)

Taux d'évaporation: Non disponible

Seuil olfactif: Non disponible

Coefficient de distribution eau/huile: Non disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

Incompatibilité avec d'autres produits: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Produits de décomposition dangereux: Aucun connu (normalement aucun)

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité à un choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Irritation oculaire: Le risque d'irritation oculaire est basé sur l'évaluation de données disponibles pour des substances ou composants semblables.

Irritation cutanée: Le risque d'irritation cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles pour des substances ou composants semblables.

Sensibilisation cutanée: Aucune données sur la toxicologie du produit n'est disponible.

Toxicité cutanée aiguë: Le/la/les LD50 dans le rabbit est >5 g/kg. Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles pour des substances ou composants semblables.

Toxicité orale aiguë: Le/la/les LD50 dans le rat est >5 g/kg. Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles pour des substances ou composants semblables.

Toxicité aiguë par inhalation: Le risque de toxicité aiguë par inhalation est basé sur l'évaluation de données disponibles pour des substances ou composants semblables. Pour de plus amples informations sur la toxicité aiguë des composants, appeler le centre d'informations techniques.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE TOXICOLOGIE:

Ce produit contient des huiles de pétrole pouvant être raffinées à l'aide de divers procédés, notamment une extraction sévère avec solvants, un hydrocraquage sévère ou un hydrotraitement sévère. Aucune de ces huiles ne doit faire l'objet d'un avis contre le cancer dans le cadre de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Ces huiles ne figurent pas dans le rapport annuel du NTP (National Toxicology Program) et n'ont pas été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer à titre de substance cancérigène pour les humains (groupe 1), substance probablement cancérigène pour les humains (groupe 2A) ou substance possiblement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ces huiles n'ont pas été classifiées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) à titre de produit : à effet cancérigène confirmé chez les humains (A1), à effet cancérigène suspecté sur les humains (A2) ou à effet cancérigène confirmé chez les animaux et inconnu sur les humains (A3).

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

La toxicité de cette substance pour les organismes aquatiques n'a pas été évaluée. Par conséquent, cette substance doit être tenue hors des systèmes d'égout et de drainage, ainsi qu'en dehors de toute étendue d'eau.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.S.M.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg. 179/96).

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

La description indiquée ne s'applique pas à toutes les conditions d'expédition. Le texte officiel 49CFR et la réglementation sur les substances dangereuses en vigueur chez vous détaillent les autres exigences relatives aux descriptions (par exemple, sur le nom scientifique) et aux expéditions, notamment au sujet de certains modes de transport et certaines quantités spécifiques.

Nom d'expédition TDG: PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ À TITRE DE SUBSTANCE DANGEREUSE DURANT LE TRANSPORT SELON LA RÉGLEMENTATION TDG
Catégorie de danger TDG: SANS OBJET

Numéro d'identification TDG: SANS OBJET
Groupe d'emballage TDG: SANS OBJET
Nom d'expédition DOT: PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ À TITRE DE SUBSTANCE
DANGEREUSE DURANT LE TRANSPORT SELON LA CIRCULAIRE 49 CFR
Catégorie de danger DOT: SANS OBJET
Numéro d'identification DOT: SANS OBJET
Groupe d'emballage DOT: SANS OBJET

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES: PRODUIT NON DANGEREUX SELON LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS. CLASSIFICATION DE DANGER ADR/RID NON
APPLICABLE

SECTION 15 RÉGLEMENTATION

LISTES DE RÉGLEMENTATION RECHERCHÉES:

01-1=IARC Group 1

01-2A=IARC Group 2A

01-2B=IARC Group 2B

35=WHMIS IDL

Aucun composant de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

STOCKS DE PRODUITS CHIMIQUES:

CANADA : Tous les composants de cette substance figurent sur la liste canadienne des substances domestiques (LSD).

CLASSIFICATION DU WHMIS (SIMDUT):

Ce produit n'est pas un produit contrôlé au sens de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements (voir la loi sur les produits dangereux ou « Hazardous Products Act (HPA) », R.S.C. 1985, c.H-3,s.2). PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: Cette fiche signalétique a été préparée par le groupe Toxicology and Health Risk Assessment Unit, ERTC, P.O. Box 1627, Richmond, CA 94804, (888)676-6183.

Date de révision: 10/24/2003

SECTION 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

VALEURS NOMINALES HMIS: Santé publique: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

AVIS DE RÉVISION: Cette fiche signalétique est nouvelle.

ABRÉVIATIONS POUVANT AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite autorisée

TWA - Limite moyenne pondérée dans le temps

STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition permise
	CAS - Nombre Abstrait Chimique de Service
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	Fiche signalétique - Fiche signalétique
CVX - ChevronTexaco	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

Les informations ci-dessus sont basées sur les données portées à notre connaissance et qui sont réputées exactes à la date de publication des présentes. Puisque ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle que nous ne pouvons pas prévoir et puisque de nouvelles données peuvent être découvertes après les présentes et suggérer des modifications à ces informations, Nous n'assumons aucune responsabilité relativement à son utilisation. Ces renseignements sont donnés à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si la substance convient à l'usage envisagé.